

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 MARS 2026

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 5 mars 2026 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 13

Nombre d'élus présents : 11

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, Mme Myriam BOURACHOT, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Jean-Luc RAMILLIEN, Mme Nathalie JACQUET, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS, M. Christian CACHARD

Absents : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire annonce en début de séance la modification de l'ordre du jour. Suite à un problème technique affectant la plateforme de dématérialisation avec le service de gestion comptable, les points n° 5-6-7-8 de l'ordre du jour sont reportés.

Ordre du jour

AFFAIRES GÉNÉRALES :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026,
- 2- Avenants travaux de restructuration du groupe scolaire,
- 3- Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- 4- Adressage

FINANCES :

- 5- Approbation du compte financier unique (CFU) du budget de la commune,
- 6- Approbation du compte financier (CFU) du budget de l'assainissement,
- 7- Affectation du résultat du budget de la commune,
- 8- Affectation du résultat du budget de l'assainissement,

DIVERS :

- 9- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 30 janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal

2- Avenants travaux de restructuration du groupe scolaire

Monsieur le Maire présente les derniers avenant signés :

- lot n°5 entreprise SAS EXTRAT : - **4661,40€ TTC**
- lot n°7 entreprise CMV Rossignol SAS : - **5580,00€ TTC**

3- Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Suite à la décision de la SNCF de fermer le portillon situé à la Montée, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Conseil Départemental de mettre à jour la liste des chemins inscrits au PDIPR. Au titre de la protection des chemins ruraux et après consultations des précédentes délibérations,

Le Conseil Municipal :

- ***Demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux :***
 - 1- chemin rural de Monciant à Gounod
 - 2- chemin rural de Chaffaud à la Chaise
 - 3- chemin rural dit de Guirodon
 - 4- chemin rural du Breuil à Résu
 - 5- chemin rural de Résu à la Besbre
 - 6- chemin rural de la Besbre à la Crouze
 - 7- chemin rural de Vacabon
 - 8- chemin rural du Pont Clavel au Cros
 - 9- chemin rural de Mailland à la Gougeasse
 - 10- chemin rural de la Gougeasse au Plan
 - 11- chemin rural de la Terrasse à Gérardon
 - 12- chemin rural de Porcher à la Râpe
 - 13- chemin rural des Toquins (de la Rape) à Mazotin à Gérardon
 - 15- chemin rural du Pont Momins à la Crouze
 - 16- chemin du Sentier Botanique
 - 17- chemin rural du Roc de Lady
 - 18- chemin rural de Becaine à Godinière et au Plait
 - 19- chemin rural de l'Etang Becaine à la Tuilerie
 - 20- chemin rural de l'Ancienne Tuilerie au Salet et à Beau Poirier
 - 21- chemin rural de Pigeard au Breuil
 - 22- chemin de Mailland à Chez Gade
 - 23- chemin de Beaupoirier à Godinière
 - 24- chemin de Coutieux à Godinière
 - 25- chemin de la Perrière
 - 26- chemin de Mazotin
 - 27- chemin du Rez Bécaud
 - 28- chemin de Bois Gaillard à Chez Gaillard
 - 29- chemin de Bois Godinière
 - 30- chemin rural de la Gougeasse à la Terrasse
- ***Demande*** le déclassement du PDIPR des chemins ruraux reportés sur la carte annexée :
 - 14- chemin rural du Lapin au Barbarin et à Montciant
- ***Approuve*** la modification à 9 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Christian Cachard)

La Charte de l' élu local a ensuite été lue par Madame le Maire.

L'ordre du jour étant traité, Madame le Maire lève la séance à 20h35.

Fait à Le Breuil, le 20 mars 2026

Le Maire, Nadine VAUDOLON



Adoption du procès-verbal le 27 mars 2026

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "N. Vaudolon", written below the text "Le Maire,".

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which is highly stylized and illegible, written below the text "La secrétaire de séance,".

